

Assemblée municipale du 7 décembre 2009

Assemblée municipale presque muette suit le conseil en tous points

L'Exécutif avait tout juste, y compris le long des Faulx

L'assemblée municipale ordinaire de lundi soir, bien peu fréquentée - 46 présents sur 1142 ayant droits - a avalisé sans discussion toutes les propositions du Conseil. Budget, hausse des taxes des ordures, assainissement du chemin des Faulx, nouvelles compétences financières des organes communaux et Cie, tout a passé la rampe sans soulever la moindre vague.

Grâce au terrain offert par la Bourgeoisie d'une part, par la famille Pozzoli d'autre part, le chemin des Faulx pourra être déplacé vers le nord, élargi et muni d'une place d'évitement facilitant le croisement de véhicules, ainsi que d'une place où seront installés trois conteneurs à déchets. Cette voie, construite en 1968, sera donc plus confortable et plus sûre, après l'assainissement pour lequel l'assemblée a approuvé sans discuter un crédit d'engagement de 160'000 francs.

Le budget de la communauté scolaire secondaire n'a pas davantage suscité de discussion, qui révèle une hausse des coûts parallèle à l'augmentation des élèves de la localité: 63 en 2007, 67 en 2008, 70 cette année.

Entière confiance

A l'évidence, les citoyens font confiance aux autorités locales pour la gestion des finances communales. Témoin le budget 2010, approuvé sans la moindre opposition et sans discussion aucune.

Malgré un déficit prévu de 281'000 francs, ce budget se base sur une quotité inchangée de 1.84. Afin d'équilibrer les comptes y relatifs et donc de satisfaire les exigences cantonales en la matière, les taxes pour les ordures et pour l'épuration des eaux usées ont par contre subi une hausse. Ainsi les sacs officiels de 35 l passent-ils de 14 à 20 francs le rouleau de dix pièces, tandis que la taxe de base pour un ménage est augmentée de 180 à 250 francs. Ce qui amènera les tarifs de Sonceboz-Sombeval à peu près au niveau des tarifs en vigueur dans les communes voisines.

Sous contrôle

Nous n'entrerons pas dans les détails de ce budget, le rapport fouillé du caissier ayant été largement présenté déjà dans ces colonnes. Rappelons cependant que la situation de la commune est saine. A une parfaite maîtrise des intérêts s'ajoute la prudence appliquée durant les exercices fastes - le chantier de l'assainissement du complexe de la hall à la rue des Prés 5, par exemple et surtout, sera quasiment payé par les réserves effectuées ces dernières années -, ainsi qu'une fortune confortable, qui permettent d'appréhender l'avenir avec une certaine sérénité, malgré même la crise et ses effets.

Compétences adaptées

Ni opposition ni discussion non plus pour les modifications du règlement d'organisation de la commune, touchant aux compétences financières des différents organes, datant d'il y a de nombreuses années et donc réévaluées pour augmenter la marge de manœuvre de l'exécutif.

Pour les dépenses uniques nouvelles, la compétence du conseil municipal passe de 50'000 à 100'000 francs, l'assemblée n'ayant plus à se prononcer qu'au-delà de cette limite. Et c'est désormais à partir de 2 millions de francs (500'000 francs jusqu'ici) que les citoyens seront consultés par les urnes.

En matière de dépenses périodiques, le conseil municipal peut décider de crédits additionnels valant jusqu'à de 10 % du crédit de départ, mais au maximum 100'000 francs actuellement, contre 200'000 avec les modifications décidées.

Crèche municipale: tout est fait !

Après approbation du changement de statut l'an dernier, puis acceptation par les urnes des dépenses périodiques pour les charges salariales, il ne manquait plus qu'un règlement afin que la crèche devienne définitivement municipale. Voilà donc qui est chose faite.

Le texte approuvé lundi règle notamment les questions d'alimentation, d'hygiène, le mode de calcul de la contribution parentale, les compétences décisionnelles et de surveillance, ainsi notamment que la priorité donnée aux enfants de Sonceboz-Sombeval.

Exigences à la hausse

Les membres de la commission de vérification des comptes arrivent tous au terme de leur mandat et dès l'an prochain, la Préfecture cessera d'apurer les comptes municipaux, ce qui augmentera nettement les responsabilités incombant à l'organe de vérification. Aussi le conseil municipal sollicitait-il le droit de nommer un fiduciaire pour assumer cette tâche. Ce que l'assemblée lui a accordé sans rechigner.

Sur question d'un citoyen, on a appris que l'exécutif a reçu quatre offres et fera son choix en temps voulu.

Rue de la Gare : comptes bouclés

L'assemblée a pris connaissance de l'arrêté de comptes de la réfection totale de la rue de la Gare, lequel révèle un renchérissement de 60'000 francs, tout à fait normal sur un coût total dépassant les deux millions et pour un chantier ouvert en 2003.

A relever que le conseil municipal a dû libérer des crédits additionnels, lorsque les fouilles ont révélé l'état des conduites découvertes. Lesdits crédits atteignaient 139'000 francs et 21'000 francs n'ont pas été utilisés.

Au chapitre des divers, un citoyen a demandé au conseil qu'il étudie la possibilité de revoir le concept de parage autour de la halle, afin de libérer des places pour les visiteurs. /cm-de

L'opulence, c'est fini

Dans sa traditionnelle allocution de fin d'année, le maire, Paul-André Jeanfavre, a souligné que le conseil a été très sollicité en 2009, avec notamment le changement de statut de la crèche-garderie, lequel a nécessité un travail considérable. Il a par ailleurs précisé que l'examen par l'OACOT du dossier Fin des Crêts Ouest a pris un sérieux retard, totalement indépendant de la commune, l'Office concerné étant surchargé de travail.

«Les périodes d'opulence sont derrière nous», affirmait le maire plus avant. *«Nous devons donc faire preuve d'une vigilance accrue et continuer à investir de manière très réfléchie.»*

A la veille d'introniser le conseil 2010, Paul-André Jeanfavre adressait ses chaleureux remerciements aux sortants, Chantal Vaucher, Henri Châtelain, Blaise Jan et Bernard Messerli. Et d'adresser ses meilleurs vœux à la population, pour de joyeuses fêtes et une lumineuse nouvelle année.

Daniel Jeanfavre, vice-maire, se chargeait pour sa part des remerciements au chef de l'Exécutif, au nom du conseil et de la population. /cm-de

L'isolation devrait être achevée dans sept mois

Les travaux ont commencé cette semaine, sur le complexe rue des Prés 5. Les différents mandats ont été attribués par le conseil municipal et si tout se déroule comme prévu, le chantier devrait être achevé à la fin juillet 2010.

Le béton et la maçonnerie, pour un montant de 362'506 francs, et l'isolation périphérique, pour 227'587 francs, ont été attribués à l'entreprise F. Hänzi SA, à Moutier.

Les baies vitrées, devisées à 470'032 francs, ainsi que la ferblanterie et la couverture, qui valent 152'251 francs, seront prises en charge par Hevron SA, à Courtételle.

Les échafaudages, pour 33'620 francs, ont été confiés à BK Echafaudages SA, à Corgémont.

L'entreprise Cédric Monder, de Corcelles, se chargera des chapes, pour un montant de 24'751 francs.

Enfin, les sols en résine epoxy ont été attribués à Floortec SA, de Porrentruy, pour 23'588 francs. /cm-de